

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 11 septembre 2025

L'an 2025 et le 11 septembre à 20h30, le Conseil Municipal de cette Commune, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à la salle des fêtes sous la présidence de Madame GOFFINET Stéphanie, Maire. Les convocations et l'ordre du jour ont été transmis aux conseillers municipaux le 02/09/2025. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 02/09/2025.

Présents : Mme GOFFINET Stéphanie, M. DUFOUR Christian, M. GILLET Pascal, M. VINCENT Éric M. GELLY Vincent, M. BOULAY Gérard, M. GOFFINET Yan, M. LANGLOIS Jean-François Mme GUESDON Denise.

Pouvoirs : M. CARBONNIER Christophe donne pouvoir à Mme Denise GUESDON

Secrétaire de séance : Monsieur Christian DUFOUR est désigné secrétaire de séance

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en application des articles L. 5211-1 et L. 2121-7 du Code général des collectivités publiques

Les élus n'ayant fait aucun commentaire sur le compte-rendu du conseil municipal du 19 juin 2025, il est approuvé à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR

- ❖ CCPG – projet piscine beaunois
- ❖ Adhésion GIP RÉCIA
- ❖ Souscription aux services du GIP RECIA
- ❖ Adhésion Panneau Pocket
- ❖ Divers

I. CCPG – projet piscine beaunois

Madame le Maire indique qu'en 2016, la communauté de communes du Beaunois a envisagé la création d'une piscine à Beaune-la-Rolande. Le projet a été repris en 2017 par la Communauté de Communes du Pithiverais Gâtinais (CCPG), mais a été modifié par les nouveaux élus en raison de son coût et de son emplacement initial jugés inadaptés.

Une nouvelle étude a été lancée par la commune de Beaune-la-Rolande, qui a proposé un nouvel emplacement, approuvé par la CCPG le 30 octobre 2023. Après plusieurs échanges, notamment lors de la conférence des maires du 14 juin 2024, le projet a été validé : il comprendra un bassin de quatre lignes d'eau, un espace extérieur avec jeux d'eau, et une possibilité d'extension.

La CCPG financera l'investissement, tandis que les communes du Beaunois participeront au fonctionnement, avec un déficit prévisionnel de 120 000 €/an réparti ainsi :

- 80 000 € pris en charge par Beaune-la-Rolande,
- 40 000 € par les autres communes du Beaunois, à hauteur maximale de 5 €/habitant.

Les communes du Puiseautin et Le Malesherbois sont invitées à prendre acte de ces engagements.

À 3 voix pour et 7 abstentions le Conseil municipal valide le projet de création d'une piscine dans le Beaunois, prend acte de l'accord des communes sur leur participation financière, autorise le lancement des études techniques et juridiques nécessaires, et précise que les communes pourront être sollicitées pour délibérer sur tout aspect lié au projet.

II. ADHÉSION GIP RECIA

Depuis le 25 mai 2018, le Règlement sur la Protection des Données oblige les collectivités à désigner auprès de la CNIL un délégué à la protection des données (DPO).

Le Groupement d'Intérêt Public RECIA (GIP RECIA) propose différentes prestations après adhésion au groupement.

Le conseil, à l'unanimité, accepte l'adhésion au GIP RECIA pour un montant de 50 € / an.

III. SOUSCRIPTION AU SERVICES DU GIP RECIA

Le GIP RECIA propose deux formules pour la mission de délégué à la protection des données. Le conseil décide de retenir la formule « intégrale » pour un montant annuel de 750 €.

Approuvé à l'unanimité.

IV. ADHÉSION PANNEAU POCKET

Madame le Maire présente le service d'information à la population « Panneau Pocket ». Cette application permettrait de constituer un complément au site internet de la commune et aux panneaux d'affichage.

Madame le Maire propose de retenir l'abonnement de 3 ans, avec 1 semestre supplémentaire offert, pour un montant total de 540.00 € TTC (soit 180.00 € TTC par an).

Approuvé à 9 voix pour et 1 abstention, l'adhésion à PanneauPocket pour un abonnement d'1 an pour un montant total de 180.00 € TTC

V. DIVERS

Révision du SCoT : Madame le Maire indique que le Syndicat de Pays Beauce Gâtinais a lancé la révision du Schéma de Coopération Territoriale.

Repas de fin d'année / Noël des enfants : Madame le Maire rappelle que le repas de fin d'année ainsi que le Noël des enfants auront lieu le 21 décembre. Le traiteur pour le repas sera le Chais Grénevillois et un magicien sera présent afin d'offrir un spectacle aux enfants.

Logement communal : Madame le Maire indique que le sol du grenier du logement a été isolé avec de la laine de roche pour un montant total de 1500 €, comme indiqué lors de la réunion d'information.

Tour de table :

- **Monsieur LANGLOIS** : demande à ce qu'un devis soit établi pour raccorder la salle des fêtes sur le réseau de la mairie afin de supprimer le compteur de la salle des fêtes et ainsi économiser un abonnement. Il indique par ailleurs que le terrain de la lagune est plein de chardons et qu'il serait bon de prévenir Aqualia. Il rajoute que de la végétation dépasse sur la voie publique sur la route de Puiseaux, au niveau du virage.
- **Monsieur BOULAY** : indique qu'il serait judicieux de faire tailler la haie de thuyas qui fait la séparation entre l'aire de jeux et la lagune.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à **22h30**.

Le secrétaire
Christian DUFOUR

En Mairie, le 11/09/2025
Le Maire,
Stéphanie GOFFINET

